

# MAIRIE de MARNES

13 Grand Rue  
79600 MARNES

☎ 05/49/67/41/05

📧 .05/49/67/41/05

E-Mail : [mairie-marnes@cc-airvaudais.fr](mailto:mairie-marnes@cc-airvaudais.fr)

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 AVRIL 2013

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11**

**PRESENTS :** MMES REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, BOURGEON Françoise, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, TURPAULT Bernard, PERCEAU Alain, LANDRY Laurent et RAULT Jean-Paul

**QUORUM :** 6

**ABSENT EXCUSE :** CHUPIN Jacques

**Ont donné pouvoir pour voter :** Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur RAULT Jean-Paul

**DATE DE CONVOCATION :** le 02 avril 2013

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE :** 12 avril 2013

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

### DEL/CM 2013-09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Sous la Présidence de Monsieur BOTTON Daniel, l'assemblée délibère en l'absence de M. BIGOT sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXEDENT
Résultats reportés		132 784.05
Opérations de l'exercice	153 190.54	166 197.64
TOTAUX	153 190.54	298 981.69
RESULTAT DEFINITIFS		145 791.15

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXEDENT
Résultats reportés	5 028.42	
Opérations de l'exercice	13 827.99	29 437.58
TOTAUX	18 856.41	29 437.58
RESULTAT DE CLOTURE		10 581.17
RESTE A REALISER	7 836.19	5 239.42
TOTAUX CUMULES	26 692.60	34 677.00
RESULTATS DEFINITIFS		7 984.40

\*\*\*\*\*

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveaux, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **DEL/CM 2013-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU RECEVEUR**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

\* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **DEL/CM 2013-11 AFFECTATION DES RESULTATS 2012**

Après avoir constatés les résultats de clôture de l'exercice 2012 identiques à ceux émis par la Trésorerie

### **INVESTISSEMENT :**

SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- 5 028.42
RECETTES REALISEES	29 437.58
DEPENSES REALISEES	13 827.99
SOLDE D'EXECUTION	+15 609.59
RESULTAT DE CLOTURE	+ 10 581.17
PROVISION NON EMPLOYEE	0.00
RESTE A REALISER RECETTES	5 239.42
RESTE A REALISER DEPENSES	7 836.19
EXCEDENT DE FINANCEMENT	<u>7 984.40</u>

### **FONCTIONNEMENT :**

EXCEDENT DE CLOTURE N-1	+132 784.05
AFFECTATION AUX RESERVES	0
EXCEDENT REPRIS en R à N	+132 784.05
RECETTES DE L'ANNEE	166 197.64
DEPENSES DE L'ANNEE	153 190.54
EXCEDENT DE L'EXERCICE	13 007.10
EXCEDENT DE CLOTURE	<u>145 791.15</u>

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter sur le budget primitif 2013 le résultat de la manière suivante :

➤ Report à nouveau en fonctionnement recettes : 145 791.15 € (repris au compte 002 /BP 2013).

➤ Excédent antérieur reporté en investissement recettes : 10 581.17€ (repris au compte 001/BP2013)

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-12 AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES RELATIFS A LA FAISABILITE DE LA REHABILITATION DU LOGEMENT SIS ROUTE DE POITIERS : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire comptable « M14 » rend obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans.

Etant donné que les frais d'études relatifs à la faisabilité de la réhabilitation du logement sis route de Poitiers, enregistrés au compte 2031- n° inventaire 98 pour un montant de 956.80 euros ne seront pas suivis de travaux d'investissement, il propose d'adopter une durée d'amortissement d'un an et demande l'avis du Conseil municipal.

L'assemblée, oui cet exposé, et après en avoir délibéré se déclare favorable à cette proposition.

Les écritures relatives à cette décision seront inscrites sur le BP 2013 de la façon suivante :

Désignation des articles	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
042- 6811	956.80	
040- 28031		956.80

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-13 AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Lors du contrôle établi lors de la préparation du Compte de gestion 2012 Madame le Receveur a constaté que les travaux relatifs à la mise en place de caniveaux à Lion de Marnes (Cf compte 21532 page 40 du compte de gestion 2012 pour un montant de 7 878.81 €) n'ont pas fait l'objet d'amortissement, or celui-ci est obligatoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d'amortir ces travaux en totalité sur une période d'un an et d'inscrire les opérations ci-dessous sur le budget primitif 2013.

Désignation des articles	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
042-6811	7 878.81	
040- 28175		7 878.81

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-14 TRANSFERT DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU COMPTE DE RESULTAT-**

Lors du contrôle établi lors de la préparation du Compte de gestion 2012 Madame le Receveur a constaté que le compte 1318 (subvention d'équipement) pour un montant de 800euros (Cf page 37 du compte de gestion 2012) n'a pas fait l'objet d'opération de reprise au compte de résultat alors que l'instruction budgétaire et comptable M14 le prévoit.

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil décide d'inscrire sur le budget primitif 2013 les opérations décrites ci-dessous.

Désignation des articles	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement
040- 13918	800.00	
042- 777		800.00

**DEL/CM 2013-15 SUBVENTIONS A INSCRIRE SUR LE BUDGET 2013**

Le Maire étant Président du Comité des fêtes, Madame REAU Mireille présidente de l'Association FLORILEGE.

Ces deux élus ne participeront pas au vote des subventions relatives à leur association. Monsieur BOTTON Daniel, premier adjoint au Maire, préside la séance pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions comme suit :

LIBELLE ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA SOCIETE DE CHASSE	137.00
AS. ANCIENS COMBATTANTS AF	137.00
AS RICHESSE ET DEFENSE PATRIMOINE	32.00
CLUB AMITIE MARNOISE	137.00
AS MUTILES DU TRAVAIL	16.00
COMITE DES FETES DE MARNES	137.00

CAUE	20.00
SYNDICAT DEFENSE ENNEMIS CULTURES	40.00
AS. FLORILEGE	137.00
SOCIETE DIVINE MARNOISE	137.00
DESTRUCTION NUISIBLES ACCA MARNES	61.00
SYNDICAT INITIATIVE MONCONTOUR	50.00
ASSOCIATION DEFENSE DES MARNOIS	137.00
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE VOLTAIRE	0.00
<b>TOTAL CPTÉ 6574</b>	<b>1 178.00</b>

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **DEL/CM 2013-16 DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, présentant les ressources fiscales à taux constant.

Il propose de ne pas modifier les taux d'imposition étant donné qu'ils ont fait l'objet d'une augmentation de 1.50 % en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition 2013.

Les taux communaux 2013 sont établis suivant le tableau ci-dessous :

<b>LIBELLES</b>	<b>BASE (V.L.)</b>	<b>TAUX 2012</b>	<b>PRODUIT ATTENDU 2013</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	250 900	18.45	46 291
<b>TAXE FONCIERE (B.)</b>	157 300	9.69	15 242
<b>TAXE FONCIERE (N.B.)</b>	46 400	41.80	19 395
<b>CFE</b>	1 900	20.84	396
<b>TOTAL</b>			<b>81 324</b>

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **DEL/CM 2013-17 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2013 (10 pour -0 contre – 10 suffrages exprimés) avec reprise des résultats de l'exercice 2012).

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 296 678.15 euros en section de fonctionnement
- 108 701.28 euros en section d'investissement

A l'instar des années précédentes, le détail du budget primitif sera édité sur le bulletin municipal et distribué courant juillet 2013. Le document officiel est consultable en Mairie, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **DEL/CM 2013-18 RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail de l'aide cantonnier en contrat aidé (CUI) sur une période de huit mois à partir du 02 mai 2013 à raison de 22 heures de travail par semaine et autorise Monsieur le Maire (ou un adjoint faisant fonction) à faire le nécessaire pour ce renouvellement (signature d'une convention entre l'Etat et la Commune - Contrat de travail...).

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Commission municipale de la voirie décide de se réunir le vendredi 12 avril 2013 prochain pour déterminer et programmer les travaux à envisager sur les voies communales et les chemins.

*A la demande de l'Association Florilège le Conseil municipal décide la mise en place d'une poubelle sur le terrain du four à pain et envisage d'étudier la création d'un WC public sur ce terrain.*

*Cérémonie du 8 mai 2013 : Programme habituel : Un avis sera affiché aux endroits habituels.*

*Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un courrier émis par Mme HERBERT.*

*Le secrétaire de séance*  
J.P. RAULT

*Le Maire,*  
P. BIGOT

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-...AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES RELATIFS A LA FAISABILITE DE LA REHABILITATION DU LOGEMENT SIS ROUTE DE POITIERS : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire comptable « M14 » rend obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans.

Etant donné que les frais d'études relatifs à la faisabilité de la réhabilitation du logement sis route de Poitiers, enregistrés au compte 2031- n° inventaire 98 pour un montant de 956.80 euros ne seront pas suivis de travaux d'investissement, il propose d'adopter une durée d'amortissement d'un an et demande l'avis du Conseil municipal.

L'assemblée, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré se déclare favorable à cette proposition. Les écritures relatives à cette décision seront inscrites sur le BP 2013 de la façon suivante :

Désignation des articles	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
042- 6811	956.80	
040- 28031		956.80

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-.... AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Lors du contrôle établi lors de la préparation du Compte de gestion 2012 Madame le Receveur a constaté que les travaux relatifs à la mise en place de caniveaux à Lion de Marnes (Cf compte 21532 page 40 du compte de gestion 2012 pour un montant de 7 878.81 €) n'ont pas fait l'objet d'amortissement, or celui-ci est obligatoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d'amortir ces travaux en totalité sur une période d'un an et d'inscrire les opérations ci-dessous sur le budget primitif 2013.

Désignation des articles	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
042-6811	7 878.81	
040- 28175		7 878.81

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL/CM 2013-.... TRANSFERT DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU COMPTE DE RESULTAT-**

Lors du contrôle établi lors de la préparation du Compte de gestion 2012 Madame le Receveur a constaté que le compte 1318 (subvention d'équipement) pour un montant de 800euros (Cf page 37 du compte de gestion 2012) n'a pas fait l'objet d'opération de reprise au compte de résultat alors que l'instruction budgétaire et comptable M14 le prévoit.

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil décide d'inscrire sur le budget primitif 2013 les opérations décrites ci-dessous.

Désignation des articles	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement
040- 13918	800.00	
042- 777		800.00